

Règlement épreuve de la formule rando 3 jours EDITION 2012

Le Raid VTT Les Chemins du Soleil est organisé par l'association Raid VTT, mairie - Lus la Croix Haute 26620.

La formule randonnée n'est pas chronométrée et ne donne pas lieu à un classement.

Une licence sportive spécifiant la pratique du cyclisme avec visa médical ou un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive du VTT de moins d'un an à la date de départ du raid est obligatoire pour l'inscription. Nous ne délivrons pas de certificats médicaux sur place.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. **Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.**

Le règlement du Raid VTT pourra être complété par les briefings d'avant course

Parcours :

Étant donné la spécificité du raid, il est impossible de sécuriser tous les carrefours sur les 200 Km du parcours. Il est donc impératif de respecter le code de la route.



Les concurrents ne sont pas prioritaires et doivent absolument marquer un arrêt aux intersections de voies ouvertes à la circulation.

Le parcours est balisé par nos soins selon la charte de balisage FFC des Grandes Traversées à VTT (picto triangle rouge). L'organisation fournit un road book indiquant les ravitaillement et check point. Les GPS sont autorisés et vous pouvez télécharger vos points sur le site internet.

Le tracé de l'épreuve pourra être modifié si l'organisation le juge nécessaire, notamment si les conditions météorologiques ne permettent pas le franchissement des cols d'altitude.

Les CP doublés de contrôleurs sont dotés de moyens radios et peuvent donc vous permettre de déclencher les secours ou d'organiser votre transfert en cas d'abandon. Le téléphone portable est obligatoire pour joindre l'organisation ou les secours en cas d'urgence. Le numéro sera communiqué dans le road book.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression du concurrent si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité ou par décision de l'organisation. Les portes horaires officielles seront communiquées sur le Road book. Les concurrents qui ne se soumettent pas à l'interdiction de poursuivre l'épreuve seront exclus. Un commissaire leur signifiera leur exclusion et relèvera le numéro de plaque de cadre. L'équipe ne sera alors plus prise en charge (secours, transfert des bagages, transfert du VTT et de la personne ...) Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés pour rejoindre l'arrivée ou relier l'étape du jour que s'ils sont autorisés par l'organisation et signalés sur le road book. Tout manquement sera considéré comme un abandon et l'exclusion sera immédiate.



Le pointage à chaque arrivée d'étape est obligatoire. Toute personne ne se

signalant pas à l'arrivée est pointée comme un abandon et sa plaque de cadre sera retirée sur le champ ou le lendemain au départ.

Le non respect de cette règle pourra entraîner des poursuites à l'encontre des concurrents si l'organisation déclenche des secours en vain.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation, sur la ligne d'arrivée de l'étape du jour.

Les concurrents :

- L'inscription se fait uniquement en ligne sur le site internet www.raid-vtt.fr par le biais du formulaire à saisir. Le paiement se fait par chèque ou virement bancaire (cf modalités sur le site internet). L'inscription est validée définitivement à réception du chèque bancaire ou de l'envoi par mail de la preuve de virement bancaire, et aussi à réception de la licence ou du certificat médical (possibilité de le joindre en ligne via le formulaire).
- Tout dossier incomplet ne sera pas validé et l'inscription ne sera pas prise en compte.
- Seul le listing des participants, publié sur le site internet valide l'inscription du participant.



Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours. Le non respect de cette règle pourra entraîner des poursuites à l'encontre des concurrents si l'organisation déclenche des secours en vain.



Matériel individuel obligatoire : casque, couverture de survie, vêtements chauds (1 polaire, 1 veste imperméable respirante, 1 collant long), un gilet de sécurité jaune fluo, une boussole, un sifflet, nécessaire de réparation, trousse de secours, téléphone mobile.

- Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : plaque VTT, bracelets...
- Les concurrents sont en semi-autonomie entre chaque étape. 2 à 3 ravitaillements sont prévus par section. Le repas du midi n'est pas fourni par l'organisation.

Seul le comité de course est habilité à donner le départ. La formule "rando" n'est pas chronométrée et ne donne pas lieu à un classement

Bagages :

Les bagages transférés par l'organisation à l'arrivée d'étape **sont limités à 30 kg par personne**. En cas de dépassement de poids, le concurrent en sera averti et devra procéder au transfert de son bagage par ses propres moyens (taxi...). Les bagages de + de 30 kg seront consignés sur le site de départ. L'organisation en conserve la garde durant 10h. Passé ce délai, l'organisation n'est plus responsable du bagage non récupéré par son propriétaire.

Parc VTT :

L'organisation mettra à disposition un parc VTT à chaque étape. L'accès au parc est strictement réservé aux concurrents du Raid VTT. **Un antivol est obligatoire pour déposer son VTT** dans le parc. Seuls les concurrents munis du bracelet inviolable fourni par l'organisation – avec un code barre spécifique – et correspondant au code barre de la plaque de cadre, pourront pénétrer avec leurs VTT. Ils devront émarger en entrée et en sortie de parc. L'organisation appliquera un strict respect de ces consignes.

Tarifs et prestations : EPREUVE LIMITEE A 500 PARTICIPANTS

L'inscription est individuelle. Possibilité d'être accompagné par un assistant et un seul.

INSCRIPTION AU RAID : 150 €

Ce tarif comprend : l'organisation, la sécurité médicale, les ravitaillements, les repas du soir les jeudi, vendredi et samedi, les petits déjeuners du vendredi au dimanche et le repas du midi le dimanche, la mise à disposition d'un emplacement de toile de tente en camping, les road book et cartes.

Ce tarif ne comprend pas les hébergements en hôtel, gîte ou chambres d'hôte en dehors des bivouacs organisés et la dépose de vos bagages en dehors des bivouacs. Les transports pour vous rendre sur le lieu de départ et le retour le dimanche.

Pour l'accès en camping car un supplément pourra vous être demandé sur place par le gérant du camping selon les cas.

ASSISTANT : 10 €

Ce tarif comprend l'accès à l'emplacement de camping et l'accès aux mêmes repas et petits déjeuners que le coureur. Ce tarif ne comprend pas les repas du midi.



Annulations / Remboursements :

Toute annulation avant le 17 février 2012 (inclus) donnera lieu à un remboursement moins une retenue de frais administratifs à hauteur de 25 euros. La somme due par l'organisation (paiement effectué – les 25 € de retenue) sera versée au participant qui aura réglé l'inscription par chèque ou virement bancaire.

Toute annulation après le 17 février 2012 donnera lieu à un remboursement moins une retenue de frais administratifs (+ perte d'inscription) à hauteur de 75 euros. La somme due par l'organisation (paiement effectué – les 75 € de retenue) sera versée au participant qui aura réglé l'inscription par chèque ou virement bancaire.

Pas de report possible sur l'édition suivante en cas de désistement !

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, en cas de forfait après le 13 mai 2012 (cachet de la poste faisant foi), le bénéfice de l'inscription sera définitivement perdu.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cas exceptionnels :

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage..)

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre...)

Fait à Lus la Croix Haute, le 14/11/2011
Le directeur de course,
Hervé SIMON